

RENTÉE SCOLAIRE

Objectif sécurité pour les collégiens aindinois

Le Département porte une ambition forte pour l'éducation et la réussite scolaire des collégiens de l'Ain. Il veille, au titre de ses compétences obligatoires, à offrir aux collégiens de l'Ain les meilleures conditions d'accueil et d'acquisition des connaissances y compris dans le contexte sanitaire du moment.

Le Département s'engage pour assurer une rentrée sereine pour tous.

Afin d'assurer la sécurité des jeunes aindinois scolarisés dans nos collèges publics et privés, le Président Jean Deguerry et Martine Tabouret, vice-présidente aux collèges, aux affaires scolaires, à la jeunesse et à l'enseignement supérieur, ont décidé de fournir deux masques réutilisables par collégiens pour la rentrée. Cette mesure vient compléter et poursuivre l'accompagnement déjà engagé dans la gestion des mesures anti-covid. Il s'agit aussi de venir en soutien des familles, notamment celles en difficulté.

Ces équipements de protection seront distribués aux 36 000 élèves dans les collèges dès le premier jour de la rentrée.

Les agents techniques du Département seront également dotés en masques de protection.



Rappel des dotations affectées aux collèges depuis le 11 mai :

- 108 000 masques
- 320 visières
- 7 300 charlottes
- 15 000 gants
- 1 500 flacons de 500 ml de solution hydro alcoolique
+ 1 415 litres de solution hydro alcoolique pour recharger les flacons
- 582 flacons de sprays désinfectants + 1625 litres de désinfectant pour recharger les flacons
- 2 100 bobines de papier prédécoupé

CONTACT PRESSE

Conseil départemental de l'Ain – Direction de la communication
Céline Moyne-Bressand * tél. 07 85 57 56 38 * celine.moyne-bressand@ain.fr

www.ain.fr

